

Séance du mercredi 19 mai 2010

1) Carte communale

M. le Maire propose au conseil municipal de prendre une décision quant à la définition d'un périmètre urbanisé et son extension pour la carte communale.

Il rappelle au conseil qu'au vu d'une première esquisse réalisée par le cabinet TOPOS, les possibilités pouvant être retenues pour une éventuelle extension sont les suivantes :

- au lieu-dit Woog
- au lieu-dit Breitmatten

Il informe le conseil que les Services de la Direction des Territoires ont d'ores et déjà éliminé le lieu-dit Spitz pour des raisons d'éloignement par rapport au village, de même que la rue des seigneurs principalement pour des raisons financières.

De prime abord, Mme Boisseau propose au conseil d'inclure dans ce périmètre la partie de la parcelle "Breitmatten" propriété de M. Antoine Reichhart, pour lequel ce dernier a déjà versé à la commune une participation pour la réalisation d'équipements de viabilisation, notamment le raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eau potable.

M. Léonard Schmaltz, quant à lui, considérant que les réseaux d'assainissement et d'eau potable se trouvent à proximité, préconise l'extension Breitmatten - rue du renard). Il serait d'ailleurs prêt à céder à la commune un terrain de 8 à 10 ares pour que la commune puisse réaliser un petit bénéfice dans cette opération ou de vendre son terrain au prix de 1000 € l'are terrain nu.

Aux termes de toutes ces discussions M. le Maire met aux voix les deux propositions ci-dessous :
Projet breitmatten (rue du renard) : 4 voix pour, 6 contre
Projet Woog : 7 voix pour - 3 voix contre

M. le Maire propose ensuite de négocier avec les services de l'Etat pour la possibilité des deux extensions simultanées.
Proposition approuvée à l'unanimité.

2) Travaux à la salle des fêtes

M. le Maire informe le conseil qu'il est urgent d'entreprendre des travaux de rénovation des plafonds des petites salles annexes à la salle des fêtes.

Après examen de devis présentés, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier la réalisation de ces travaux à l'entreprise REP-Equipement de Gingsheim pour un montant TTC de.3 438,50 €

3) Acquisition de terrains A.F. pour voirie communale

Suite aux délibérations antérieures décidant le reclassement des voies communales et l'intégration de certains chemins d'exploitation dans la voirie communale, le Conseil municipal, sur proposition du maire, décide d'acquérir les parcelles suivantes,

°	Secti on	Parcelle N°	lieu-dit	nature	Superf. en ares	A intégrer dans	Porpriétaire
1	16	290/150	Spitz	chemin d'expl.	48,75	la rue de ma forêt	A.F. GINGSHEIM
2	16	293/157	Breitmatten	chemin d'expl.	2,95	la rue du renard	A.F. GINGSHEIM
3	16	292/157	Breitmatten	chemin d'expl.	10,48	la rue du renard	A.F. GINGSHEIM
4	14	174	Huttaecker	chemin d'expl.	23,37	la rue des seigneurs	A.F. GINGSHEIM

5	14	529/142	Mohrenaecker	chemin d'expl.	1,13	la montée des bleuets	A.F. GINGSHEIM
6	14	526/176	Mohrenaecker	chemin d'expl.	3,91	la montée des bleuets	A.F. GINGSHEIM
7	14	530/142	Mohrenaecker	chemin d'expl.	0,86	la montée des bleuets	A.F. GINGSHEIM
8	14	524	Mohrenaecker	chemin d'expl.	15,33	la rue des bergers	A.F. GINGSHEIM
9	16	146	Allmend	chemin d'expl.	16,11	la rue du stade	A.F. GOUGENHEIM
10	15	1/126	Flachsberg	chemin d'expl.	10,94	la rue des chênes	A.F. GINGSHEIM
11	14	188/126	Muehlweg	chemin d'expl.	29,50	les rues du Moulin, principale et des chênes	A.F. GINGSHEIM
SUPERFICIE TOTALE des PARCELLES à ACQUERIR					163,33		

L'Association Foncière de Gingsheim et celle de Gougenheim cèdent leurs parcelles à titre gracieux à la commune

Cette acquisition sera réalisée par acte de vente en forme administrative

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. Alain Becker - adjoint au maire - de signer pour le compte de la commune, l'acte de vente en forme administrative, M. Dominique Gross - Maire intervenant lui-même en tant que rédacteur de cet acte

4) Reversement de l'A.C.G.S.P.

.Alain Becker trésorier de l'Association de gestion de la la salle polyvalente remet à M. le Maire un chèque de 3000 € représentant l'excédent de fonctionnement de la salle de l'exercice 2009.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce chèque et demande à M;le Maire d'en ordonnancer son encaissement.

5) Divers

Affaire Kangouro (séparateurs de voies) : sur proposition du conseil juridique de Groupama : une expertise contradictoire aura lieu à Gingsheim, sur place avec un représentant de l'entreprise Kangourou, en présence d'un expert désigné par Groupama.